

ATTENDU QUE, conformément à l'article 5 du Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Tribunal administratif du logement et sur celle de renouvellement du mandat de ces membres (chapitre T-15.01, r. 4), le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif a formé un comité de sélection pour examiner notamment la candidature de monsieur Stéphan Samson;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 17 de ce règlement, le comité a transmis son rapport au secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif et à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE monsieur Stéphan Samson a été déclaré apte à être nommé membre du Tribunal administratif du logement suivant la procédure de recrutement et de sélection établie par règlement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation:

QUE monsieur Stéphan Samson, avocat associé spécialisé en litige, Therrien Couture Joli-Coeur, soit nommé membre du Tribunal administratif du logement pour un mandat de cinq ans à compter du 19 juillet 2021 au traitement annuel de 160 148 \$;

QUE le lieu principal d'exercice des fonctions de monsieur Stéphan Samson soit situé à Québec;

QUE monsieur Stéphan Samson bénéficie des conditions de travail prévues au Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des membres du Tribunal administratif du logement (chapitre T-15.01, r. 5.1).

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

75060

Gouvernement du Québec

Décret 811-2021, 16 juin 2021

CONCERNANT la modification du lieu principal d'exercice des fonctions de certains membres du Tribunal administratif du logement

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 948-2016 du 2 novembre 2016 monsieur Robin-Martial Guay a été nommé de nouveau membre du Tribunal administratif du logement pour un mandat de cinq ans à compter du 20 février 2017;

ATTENDU QU'en vertu de ce décret le lieu principal d'exercice des fonctions de monsieur Robin-Martial Guay est situé à Montréal et qu'il y a lieu de le modifier;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 765-2017 du 12 juillet 2017 madame Lucie Béliveau a été nommée membre du Tribunal administratif du logement pour un mandat de cinq ans à compter du 14 août 2017;

ATTENDU QU'en vertu de ce décret le lieu principal d'exercice des fonctions de madame Lucie Béliveau est situé à Québec et qu'il y a lieu de le modifier;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1247-2017 du 13 décembre 2017 madame Mélanie Marois a été nommée membre du Tribunal administratif du logement pour un mandat de cinq ans à compter du 8 janvier 2018;

ATTENDU QU'en vertu de ce décret le lieu principal d'exercice des fonctions de madame Mélanie Marois est situé à Québec et qu'il y a lieu de le modifier;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 833-2019 du 14 août 2019 monsieur Michel Huot a été nommé membre du Tribunal administratif du logement pour un mandat de cinq ans à compter du 26 août 2019;

ATTENDU QU'en vertu de ce décret le lieu principal d'exercice des fonctions de monsieur Michel Huot est situé à Montréal et qu'il y a lieu de le modifier;

ATTENDU QUE mesdames Lucie Béliveau et Mélanie Marois ainsi que messieurs Robin-Martial Guay et Michel Huot ont été consultés;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation:

QUE le lieu principal d'exercice des fonctions de madame Lucie Béliveau soit situé à Montréal;

QUE le dispositif du décret numéro 765-2017 du 12 juillet 2017 concernant le lieu principal d'exercice des fonctions de madame Lucie Béliveau soit modifié en conséquence;

QUE le lieu principal d'exercice des fonctions monsieur Robin-Martial Guay soit situé à Longueuil;

QUE le dispositif du décret numéro 948-2016 du 2 novembre 2016 concernant le lieu principal d'exercice des fonctions de monsieur Robin-Martial Guay soit modifié en conséquence;

QUE le lieu principal d'exercice des fonctions de monsieur Michel Huot soit situé à Valleyfield;

QUE le dispositif du décret numéro 833-2019 du 14 août 2019 concernant le lieu principal d'exercice des fonctions de monsieur Michel Huot soit modifié en conséquence;

QUE le lieu principal d'exercice des fonctions de madame Mélanie Marois soit situé à Granby;

QUE le dispositif du décret numéro 1247-2017 du 13 décembre 2017 concernant le lieu principal d'exercice des fonctions de madame Mélanie Marois soit modifié en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

75061

Gouvernement du Québec

Décret 812-2021, 16 juin 2021

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la Réunion des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Est qui se tiendra par visioconférence, le 18 juin 2021

ATTENDU QU'une réunion des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Est, soit les ministres responsables des pêches et de l'aquaculture du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que la ministre des Pêches et des Océans et de la Garde côtière canadienne se tiendra, par visioconférence, le 18 juin 2021;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE monsieur André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dirige la délégation officielle du Québec à la Réunion des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Est qui se tiendra, par visioconférence, le 18 juin 2021;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le ministre, soit composée de :

— Monsieur Jean Bernard Marchand, attaché politique, Cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— Monsieur Abdoul Aziz Niang, sous-ministre adjoint aux pêches et à l'aquaculture commerciales, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— Monsieur Denis Simard, directeur, Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— Monsieur Pierre-Luc Désaulniers, conseiller en relations intergouvernementales, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

75062

Gouvernement du Québec

Décret 813-2021, 16 juin 2021

CONCERNANT le renouvellement du mandat de monsieur Rémi Quirion comme scientifique en chef

ATTENDU QUE l'article 21 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (chapitre M-15.1.0.1) institue le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, le Fonds de recherche du Québec – Santé et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture;

ATTENDU QUE l'article 25 de cette loi prévoit notamment que chaque fonds est administré par un conseil d'administration formé d'un nombre impair d'au plus quinze membres, dont le scientifique en chef, nommés par le gouvernement;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 26 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement choisit le scientifique en chef parmi au moins trois personnes ayant fait l'objet d'un avis favorable de la part d'un comité, au terme d'un processus de sélection établi par le gouvernement;